



Direction générale de la Santé

**« Liens entre alcool et violence »**  
les résultats de la première étude  
française spécifique

---

**Conférence de presse**  
**19 septembre 2008**

# Sommaire

<b>Epidémiologie</b>	<b>3</b>
<b>Une politique de santé publique ancienne, variée et réaffirmée</b>	<b>4</b>
<b>Les dernières mesures</b>	<b>5</b>
<b>La question du lien entre l'alcool et les violences</b>	<b>7</b>
<b>Intervention de Etienne Apaire, Président de la MILDT</b>	<b>8</b>
<b>Intervention de Jean-Michel Costes, Directeur de l'Ofdt</b>	<b>10</b>
<b>Les résultats de l'étude VAMM1 : Etude Evaluative sur les Relations entre Violence et Alcool</b>	<b>12</b>
<b>En savoir plus :</b>	<b>17</b>

# Epidémiologie

---

## **La France se situe au onzième rang mondial avec 12,9 litres d'alcool pur consommé par habitant**

Ce niveau élevé de la consommation moyenne d'alcool par habitant demeure une caractéristique française.

- 22,5% de consommateurs réguliers (3 fois/semaine) chez les adultes (18-75 ans) en 2005

Forte prédominance masculine

- 390 000 consommateurs dépendants en 2005 (350 000 H et 40 000 F)
- 3,3 millions de consommateurs à risque en 2005 (2,8 millions H et 500 000 F)

Augmentation de la consommation de type binge drinking<sup>1</sup> chez les jeunes

- 5,5 % des adultes (18-75 ans) déclarent des ivresses répétées (3 fois dans l'année) en 2005 (chiffre stable)
- 26,0 % des jeunes de 17 ans déclarent des ivresses répétées en 2005 (en augmentation par rapport à 2003)

## **37 000 décès annuels attribuables à l'alcool<sup>2</sup>**

L'impact de la consommation excessive d'alcool sur la santé publique en France est élevé, en termes de mortalité, de morbidité et de dommages sociaux.

- Parmi ces 37 000 décès : 10 000 décès par cancer, environ 6 800 décès par cirrhose ou autres pathologies digestives, 3 000 décès par psychose et dépendance alcoolique et 2300 décès par accidents de la route ce qui en fait la deuxième cause de mortalité évitable de notre pays, après le tabac.
- la consommation excessive d'alcool est à l'origine de 16 % des décès masculins et de 3 % des décès féminins
- La forte surmortalité masculine liée à l'alcool est de 30 % supérieure à la moyenne européenne.
- pendant la grossesse, l'alcool est la première cause non génétique de handicap mental chez l'enfant.
- sur la route, l'alcool est à l'origine de plus d'1 accident mortel sur 4
- sa consommation est lié à l'apparition de certains troubles mentaux et à des violences de tous types (homicides, violences conjugales, etc.).

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un mode de consommation qui consiste à absorber une grande quantité d'alcool (en mélangeant ou pas plusieurs types d'alcools) en un court laps de temps en recherchant une ivresse rapide.

<sup>2</sup> Chiffres 2000. Source OFDT

# Une politique de santé publique ancienne, variée et réaffirmée

Cette politique vise la population générale et comprend des mesures plus ciblées, pour les jeunes notamment, afin de faire face aux évolutions des modes de consommation et de risque.

**La vente et la consommation de boissons alcoolisées, soumises à autorisation, sont principalement réglementées par le Code de la santé publique et la loi du 10 janvier 1991 dite Loi Évin.**

Cette loi, élément clé de la politique de santé publique vise notamment à protéger les mineurs et à réglementer strictement la publicité en faveur des boissons alcoolisées. Néanmoins, on a observé quelques assouplissements de ces dispositions, que ce soit à propos :

- de l'implantation des débits de boissons, avec notamment la réintroduction des buvettes dans les stades<sup>3</sup> ;
- des démarches publicitaires du fait d'affichages de plus en plus libéralisés, ou encore de la référence aux caractéristiques olfactives et gustatives des produits dorénavant autorisée<sup>4</sup>

Aussi, il convient de maintenir une certaine vigilance afin de garder toute la force du texte.

La loi de santé publique du 9 août 2004 a fixé comme objectif la réduction de 20% de la consommation moyenne annuelle d'alcool par habitant sur la période 2004-2008, et la réduction de la prévalence de l'usage à risque ou nocif de l'alcool afin de prévenir la dépendance.

---

<sup>3</sup> par disposition de la loi de finance rectificative du 30/12/1998

<sup>4</sup> (par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux).

## Les dernières mesures

---

- **Des Etats généraux de la lutte contre l'alcoolisme ont été organisés en 2006** à l'initiative du ministère de la Santé, afin de susciter une mobilisation générale sur ce problème de santé publique jugé majeur.

Ni colloque scientifique, ni conférence de consensus, les Etats généraux de l'alcool ont été conçus pour favoriser l'expression de la population le plus largement et le plus directement possible, en évitant un débat réservé aux seuls professionnels et acteurs institutionnels.

Une série de débats publics ont été mis en place dans toute la France, sous la forme de 26 "forums citoyens" animés par les DRASS, autour de la place de l'alcool dans la société et des futurs choix de santé publique sur ce thème. Les échanges ont porté sur 6 thématiques: « alcool et modes de vie » ; « alcool, travail, emploi » ; « alcool et situations à risque » ; « alcool et publics sensibles » ; « alcool et inégalités » ; « alcool et violence ».

- **La Direction Générale de la Santé a également initié, en 2006, la diffusion nationale du repérage précoce et de l'intervention brève (RPIB) en alcoologie auprès des médecins généralistes**<sup>5</sup>

Cette technique, promue par l'OMS est reconnue comme l'une des dix mesures dites « meilleures pratiques » et ayant le meilleur rapport coût-efficacité dans la lutte contre les problèmes de santé publique liés à l'usage d'alcool.

Actuellement, 15 régions se sont engagées dans le dispositif.

- **Un guide pour la prévention du syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF)** destiné aux professionnels de santé est en cours de finalisation.

Sa réalisation est coordonnée par la Direction Générale de la Santé en lien avec la DHOS<sup>6</sup> et la DGAS. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), diverses sociétés savantes<sup>7</sup>, des acteurs de terrain représentant des (PMI<sup>8</sup>) et des associations, (notamment Réunisaf qui est impliquée dans la prévention du SAF de longue date à La Réunion), ont contribué à l'élaboration du guide.

Ce document sera téléchargeable sur le site du Ministère d'ici la fin de l'année., Parallèlement, une plaquette regroupant les messages clés sera également éditée et diffusée aux professionnels.

- **Le plan santé des jeunes** présenté en conseil des ministres le 27 février 2008 par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé de la jeunesse et des sports, propose une série de mesures visant à mieux protéger la santé des jeunes, principalement de 16 à 25 ans.

Face à la diffusion préoccupante des comportements à risque, ces propositions mettent entre autres l'accent sur la lutte contre les pratiques addictives, prévoyant notamment la mise en cohérence de la législation actuelle sur la vente de boissons alcoolisées aux mineurs, en lien avec la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Cette mise en cohérence devrait aboutir à une l'interdiction de ventes de tout type d'alcool aux mineurs, que ce soit à consommer sur place ou à emporter, mesure qui devrait figurer dans le projet de loi à venir : « patients, santé, territoires ».

---

<sup>5</sup> circulaire DGS du 12 octobre 2006

<sup>6</sup> Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

<sup>7</sup> société française d'alcoologie, collège national des gynécologues et obstétriciens français, société française de pédiatrie),

<sup>8</sup> services de protection maternelle et infantile

- **Une campagne média<sup>9</sup> sur les dangers immédiats de l'ivresse massive** « Boire trop: des sensations trop extrêmes » à destination des jeunes, a été réalisée cet été.

Son objectif est de faire réfléchir les jeunes aux risques liés à leur mode de consommation : accidents, comportements violents et agressions, rapports sexuels non protégés ou non souhaités, comas éthyliques, afin de limiter les situations ivresses répétées.

---

<sup>9</sup> pour un montant de 3,5 millions financé par l'INPES

## La question du lien entre l'alcool et les violences

---

L'hypothèse d'une relation causale entre l'usage d'alcool et les actes violents n'a jamais été démontrée intégralement et il semble certain que cette relation causale ne serait pas systématique et ne concernerait que certains individus en certaines circonstances<sup>1</sup>.

L'extrême complexité de la relation alcool et violence est de mieux en mieux établie, sa variabilité selon les individus et les circonstances également.

Les publications sur le lien entre consommation d'alcool et violence sont rares, tant en médecine ou en santé publique, du moins en Europe.

Aux Etats Unis, de nombreuses données quantitatives ont été enregistrées dans les années 80, les données de santé publique datant surtout du début des années 90.

D'une manière générale, il est difficile de mesurer ce phénomène et de comparer les différentes études tant les limites sont difficiles à définir, qu'il s'agisse de la nature des violences (violence physique et/ou verbale, harcèlement...) ou du cadre dans lequel elles s'exercent (intra familial, en société, sur la route, ...). La difficulté vient également de la façon d'effectuer les études (téléphoniques, auto questionnaire, questions en vis-à-vis, etc.).

Aussi, en 2005, la Direction générale de la Santé a décidé de lancer un appel d'offre afin d'être en mesure de disposer de données françaises précises et comparables, en population générale, point de départ pour améliorer la prévention et la prise en charge des violences liées à l'alcool.

C'est le projet « violence alcool multiméthode », présenté par l'université Pierre Mendès France qui a été choisi.

# Intervention de Etienne Apaire, Président de la MILDT

---

## **Constat**

La France compte 5 millions de consommateurs abusifs d'alcool dont près de 2 millions seraient alcoolo-dépendants. L'alcool est aujourd'hui responsable, avec le tabac, de 100 000 décès évitables par accidents et par maladies dont près de 40 000 par cancers.

Au-delà des aspects de santé publique, l'alcool engendre également des violences. **En France, durant les neufs premiers mois de l'année 2006, il y a eu 113 homicides entre partenaires intimes d'après le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la parité. L'alcool était présent lors du quart de ces faits. Dans 83% des cas, la victime était une femme.**

L'alcool est aussi responsable de pertes de productivité préjudiciables à l'activité économique et à la cohésion sociale de notre pays.

Par ailleurs, il est à l'origine d'un tiers des accidents mortels sur la route et d'une proportion sans doute importante d'accidents du travail.

Un des phénomènes les plus inquiétants ces dernières années est l'évolution des comportements d'alcoolisation chez les jeunes français, avec une banalisation des ivresses répétées.

Selon la dernière enquête ESCAPAD<sup>10</sup> de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), près de six jeunes sur dix déclarent avoir déjà été ivres au cours de leur vie dont 49,3 % au cours de l'année, 26,0 % au moins trois fois et 9,6 % au moins dix fois au cours de l'année. Ce phénomène d'ivresses répétées, déjà bien installé dans les pays du nord de l'Europe, gagne manifestement du terrain en France. Il est à l'origine de complications sociales et sanitaires pouvant aller jusqu'aux comas et aux accidents de la route, en passant par les risques de manipulations et de violences physiques, morales ou sexuelles ainsi que ceux, à plus long terme, de dépendance.

Soulignons enfin que la consommation excessive d'alcool notamment chez les jeunes est d'autant plus alarmante qu'elle s'accompagne fréquemment de l'usage de cannabis et d'autres substances illicites.

## **Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011**

L'idée est de réduire l'offre en direction des plus jeunes en faisant respecter les interdictions de vente aux mineurs et en contrant les stratégies commerciales visant à fidéliser ce public vulnérable.

La difficulté pour agir tient entre autres à des questions d'ordre culturel, car les pays d'Europe occidentale, au rang desquels la France et l'Allemagne, baignent dans une tradition d'usage festif avec abus toléré.

Pour être efficace et cohérente, la prévention des comportements d'alcoolisation notamment chez les jeunes doit donc s'inscrire dans une politique plus générale, axée en particulier sur les représentations et l'encadrement des consommations dans certaines situations (conduite de véhicule, activité professionnelle...) et pour certains publics vulnérables (jeunes, femmes enceintes...).

Face à ce constat, les pouvoirs publics ont élaboré une stratégie d'intervention en lien avec l'ensemble des secteurs concernés (institutionnels, professionnels, associatifs, industriels, société civile).

**Les objectifs du nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 élaboré par la MILDT en collaboration avec l'ensemble des ministères concernés, sont ainsi, dans le domaine de l'alcool, de réduire les abus, mieux prendre en charge les personnes confrontées à un problème, et d'améliorer les connaissances sur le sujet.**

S'agissant tout d'abord de la prévention, le Plan prévoit de « **prévenir les conduites d'alcoolisation massive des jeunes publics** » face à l'extension de nouvelles pratiques parmi les adolescents et les jeunes adultes comme l'usage d'alcool pour la « défonce » ou « binge drinking ». Ces nouveaux modes

---

<sup>10</sup> ESCAPAD est une enquête sur la santé et les consommations lors de la journée d'appel et de préparation à la défense



d'alcoolisation, souvent pratiqués en groupe et dans un contexte festif, incitent les jeunes à adopter des conduites dangereuses pour eux-mêmes et pour les autres. Les risques de conduites violentes (y compris au plan sexuel) constituent une dimension non négligeable de ces nouveaux comportements.

Sur le versant de l'application de la loi, le Plan gouvernemental prévoit également de « **lutter contre les phénomènes d'alcoolisation massive et précoce** ». Il s'agit ici de réduire, en activant les leviers législatifs et réglementaires, l'accessibilité de l'alcool pour les publics les plus jeunes et les plus vulnérables afin de limiter l'ampleur de ces phénomènes et des dommages associés dont bien sûr les faits de violence commis sous l'empire d'un état alcoolique.

Au plan sanitaire, le Plan prévoit notamment des actions de repérage et de prise en charge ciblées envers les publics les plus vulnérables, qu'il s'agisse des femmes enceintes ou des personnes détenues.

Au-delà du nécessaire effort à impulser dans les domaines de la prévention, de l'application de la loi et de la prise en charge sanitaire, le sujet « alcool et violence » est également pris en compte dans le volet recherche du nouveau Plan gouvernemental.

Outre de faire figurer ce thème de manière prioritaire dans l'appel d'offre MILDT-INSERM-INCa, il est prévu la mise en place d'un appel d'offres ciblé et spécifique sur la question des dommages sociaux associés à l'usage et à l'abus des drogues. Dans ce cadre, le thème « alcool et violence » constituera un axe central des interrogations adressées à la communauté scientifique.

L'un des objectifs de ce nouveau dispositif d'incitation à la recherche va être de donner une certaine visibilité à cet axe en sorte d'inciter un certain nombre d'équipes de recherche à s'intéresser davantage à ce sujet qui est majeur en termes d'aide à la décision publique. Il s'agira également de fédérer autour de ce dispositif toutes les institutions publiques directement concernées et susceptibles d'abonder financièrement l'enveloppe de l'appel d'offres.

Enfin au-delà du Plan gouvernemental, il faut souligner l'évolution récente du cadre législatif (loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007) qui prévoit l'aggravation des peines encourues lorsque certaines infractions sont commises dans un état d'ivresse manifeste.

# **Intervention de Jean-Michel Costes, Directeur de l'Ofdt**

---

## ***Alcool et violence dans les enquêtes épidémiologiques auprès des jeunes sur leurs consommations de drogues.***

Stéphane Legleye, Responsable du pôle « enquêtes en population générale », OFDT, INSERM U669

### **Préambule : enseignements de la littérature internationale**

Les deux travaux de synthèse sur cette question qui font référence - l'expertise collective de l'INSERM [1] et la revue de littérature réalisée à la demande de l'OFDT [2] font ressortir les enseignements suivants des études épidémiologiques menées sur le sujet « alcool et violence » ;

Une consommation abusive d'alcool,

- augmente les risques de violence conjugale, lorsqu'elle est associée à des difficultés économiques,
- augmente la gravité de certains délits, notamment les agressions physiques et sexuelles,
- augmente le risque d'incivilités et d'agressions à la sortie des bars.

Les études épidémiologiques identifient également des facteurs de risque communs à l'ensemble des produits psychoactifs qui sont donc aussi valables pour l'alcool :

- La précocité et la diversité des usages de produits psychoactifs ;
- Une consommation qui s'inscrit dans un faisceau de difficultés personnelles ou sociales ;

De nombreux travaux établissent la réciprocité du lien entre produits psychoactifs (dont l'alcool) et délinquance : d'un côté, la consommation de produits psychoactifs peut retarder la sortie de la délinquance, de l'autre côté, l'inscription dans une trajectoire de délinquance de longue durée renforce une consommation problématique.

### **Les données des enquêtes épidémiologiques françaises auprès des jeunes**

Les deux principales enquêtes sur les consommations de drogues des jeunes français menées régulièrement – ESPAD [3], ESCAPAD [4] - comportent quelques questions sur la violence exercée par les jeunes, notamment leur implication dans des bagarres. Deux articles récents [5, 6] approfondissent cette question.

Les deux enquêtes constatent un lien très fort entre la consommation d'alcool (régulière ou excessive) et la participation à des bagarres chez les garçons mais aussi chez les filles. Ce lien « alcool / violence exercée » est à replacer dans un faisceau de déterminants parmi lesquels la sociabilité prend une large place. Les sorties sont à la fois des occasions de boire mais aussi de s'exposer à des situations violentes. Les auteurs émettent l'hypothèse de l'implication de certains jeunes dans des actions violentes comme un moyen de surmonter une anxiété ou des frustrations en regard à des difficultés sociales telles qu'un échec scolaire.

Les résultats les plus récents de ces deux enquêtes confirment l'existence de ce lien. Ainsi, les élèves âgés de 15 à 18 ans interrogés dans l'enquête ESPAD 2003 déclarent plus souvent des actes violents ou délictueux lorsqu'ils ont bu des quantités importantes d'alcool de façon régulière (au moins 10 consommations de 5 verres ou plus d'affilée au cours des trente derniers jours) ou lorsqu'ils ont été ivres au moins dix fois dans l'année écoulée. Néanmoins, de nombreux facteurs médient les liens observés, notamment : le milieu économique familial et la fréquence et les types des sorties amicales.

Dans l'enquête ESCAPAD 2003, si le lien entre fréquence des ivresses alcooliques durant les douze derniers mois et participation à des bagarres est confirmé toutes choses égales par ailleurs, d'autres relations importantes apparaissent également. Ainsi, le milieu économique familial, la situation scolaire actuelle et les redoublements au cours du parcours scolaire apparaissent-t-ils déterminant, de même que la fréquence des sorties amicales et le tabagisme quotidien, ainsi que les usages de produits psychoactifs illicites durant les douze derniers mois. En revanche, la consommation de cannabis, même régulière, n'apparaît pas liée à un surcroît de participation à des bagarres. Ces liens semblent similaires parmi les filles et les garçons.

Enfin, il apparaît que les comportements violents dépendent en grande partie de l'environnement des individus et en particulier de leur exposition à la violence (sans qu'il soit possible ici de distinguer les causes des conséquences) : les adolescents qui ont été agressés, menacés ou ont subi des brimades participent plus souvent à des bagarres que les autres, toutes choses égales par ailleurs.

Une analyse plus approfondie des différentes interactions qui se jouent au-delà de ces résultats bruts est en cours. Les principales lacunes des enquêtes actuelles sont l'absence d'échelles psychométriques de personnalité et d'instruments décrivant le contexte de vie des adolescents, notamment leur exposition à la violence ainsi que des descriptions précises des contextes de survenue des bagarres.

Toutes les publications de l'OFDT sont téléchargeables sur le site : [www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)

INSERM, *Alcool : dommages sociaux, abus et dépendance*. Coll. Expertise collective. 2003, Paris: INSERM. 536 p.

1. SANSFACON, D., et al., *Drogues et dommages sociaux*. *Revue de littérature internationale*. 2005, OFDT: St Denis. p. 456 p.

2. CHOQUET, M., et al., *Les substances psychoactives chez les collégiens et lycéens : consommations en 2003 et évolutions depuis dix ans*. *Tendances*, 2004(35): p. 6 p.

3. LEGLEYE, S., S. SPILKA, and O. LE NEZET, *Drogues à l'adolescence en 2005 - Niveaux, contextes d'usage et évolutions à 17 ans en France - Résultats de la cinquième enquête nationale ESCAPAD*. 2007, OFDT: St Denis. p. 77 p.

4. LAGRANGE, H. and S. LEGLEYE, *Violence, alcool, cannabis et dépression chez les adolescents français*. *Déviance et Société*, 2007. 31(3): p. 331-360.

5. PERETTI-WATEL, P., F. BECK, and S. LEGLEYE, *Heavy drinking and patterns of sociability at the end of adolescence: a French survey*. *International Journal of Adolescent Medicine and Health*, 2006. 18(1 (Special issue on Adolescence and Alcohol)): p. 159-169.

# Les résultats de l'étude VAMM1 : Etude Evaluative sur les Relations entre Violence et Alcool

---

Laurent BEGUE, Pr, *Institut Universitaire de France / Université Pierre Mendès-France, Grenoble.*

et le groupe VAMM : Philippe Arvers, Baptiste Subra, Véronique Bricout, Claudine Pérez-Diaz, Sebastian Roché, Joël Swendsen, Michel Zorman.

## 1. Présentation, objectifs, méthode

Diverses recherches internationales indiquent que l'alcool représente la substance psychoactive la plus fréquemment associée aux violences entre les personnes. Son poids est plus important que toutes les autres produits psychoactifs cumulés, légaux ou illégaux.

L'enquête épidémiologique *Violence Alcool Multi-Méthodes (VAMM)* avait pour but de décrire pour la première fois de manière approfondie en France l'association entre les consommations d'alcool et les violences agies et subies en population générale.

Elle a été menée auprès d'un échantillon de 2019 personnes représentatives de la population des 18-65 ans d'Ile de France et du Nord en juin, juillet, et août 2006 selon la méthode des quotas. L'étude, rémunérée, était présentée aux participants comme une "*Grande Enquête Nationale. Modes de vie et comportements sociaux des 18-65 ans*". Les réponses, confidentielles, ont été recueillies sur la voie publique au moyen de la Méthode API (Auto-Passation Informatisée) sur sites mobiles (trois fourgons).

Cette méthodologie innovante a été employée afin de garantir une plus grande fiabilité des réponses aux questions sensibles et de favoriser l'accès à un échantillon diversifié

## 2. Résultats

### A. Alcool, violences et délinquance

**40%** des sujets ayant participé à une bagarre dans un lieu public avaient consommé de l'alcool dans les deux heures qui précédaient. La **quantité d'alcool consommée en une occasion** constituait l'un des prédicteurs statistiques les plus importants de la participation à des bagarres (avec le sexe, l'âge, le niveau d'étude et l'agressivité chronique).

**25% des auteurs d'agressions ayant eu lieu hors de la famille** avaient consommé de l'alcool dans les deux heures qui précédaient. La **quantité d'alcool consommée en une occasion** était l'un des meilleurs prédicteurs statistiques de ces agressions (avec le sexe, l'âge, le nombre de frères et soeurs (chez les femmes seulement), la crainte de perdre son emploi (chez les personnes de plus de 42-65 ans seulement), l'agressivité chronique, et une faible hypomanie (trouble de l'humeur caractérisé par une activité exagérée précédant une phase dépressive).

**35% des auteurs d'agressions dans la famille** avaient consommé de l'alcool dans les deux heures qui précédaient. Contrairement à d'autres enquêtes internationales, aucun lien significatif n'a été observé entre l'alcoolisation habituelle et les violences dans la famille (qui sont davantage le fait des hommes, et des personnes aux tendances agressives chroniques ayant un faible autocontrôle). Il se pourrait que cette absence de relation résulte du très faible nombre de violences intrafamiliales enregistrées dans notre enquête.

En ce qui concerne d'autres formes de délinquance, **32% des destructions intentionnelles** avaient été précédées d'une consommation d'alcool. Concernant les **vois**, de l'alcool avait été consommé dans **20%** des cas.

### **Profil des personnes qui pensent que l'alcool les rendent agressives**

6% des sujets affirmaient que l'alcool les rendent agressifs. Après avoir bu de l'alcool, 8% considèrent qu'ils perdent le contrôle d'eux-mêmes, 3% cherchent la dispute, 3% affirment devenir méchants ou s'engager dans des bagarres. Indépendamment de l'âge, du sexe et du niveau d'étude, croire que l'alcool rend agressif augmente notamment avec la fréquence des consommations, la quantité d'alcool consommée en une occasion, les tendances agressives générales, les tendances dépressives et un faible auto-contrôle.

## **B. Alcool et violences subies**

### *Dans l'ensemble de l'échantillon*

23% des répondants avaient été victimes d'agressions entre juin 2006 et juin 2004. Parmi ceux-ci, 29% pensaient que de l'alcool avait été consommé par l'agresseur (34% pensaient que cela n'était pas le cas, tandis que 37% ne pouvaient se prononcer).

Lorsque les victimes affirmaient que l'agresseur avait bu, 54% d'entre elles indiquaient qu'il avait consommé 5 verres ou plus, 9% qu'il avait consommé 3 à 4 verres, 10% qu'il avait consommé 1 ou 2 verres (27% ne pouvaient se prononcer).

Par ailleurs, 4% des répondants affirmaient s'être blessé ou avoir blessé quelqu'un durant l'année passée en ayant consommé de l'alcool. Enfin, 27% des répondants avaient été témoin durant l'enfance de disputes dans leur famille concernant l'alcool.

### *Focus sur les femmes victimes de coups et blessures*

9.6% des femmes de l'échantillon avaient été victimes de coups et blessures durant les deux années précédant l'enquête.

Par rapport aux femmes qui n'avaient pas subi de coups et blessures et indépendamment de leur âge, les victimes buvaient plus fréquemment plus de 5 unités d'alcool en une occasion, avaient un niveau d'agression chronique plus élevé, avaient eu davantage de difficulté sociales dans le passé et davantage vécu des périodes de solitude associées à des événements vécus par des proches (changement de pays, conflit grave, incarcération ...)

## **3. Éléments d'analyse et recherches théoriques**

### *Alcool : marqueur ou cause de violence ?*

L'alcool constitue un facteur de risque important dans le domaine des violences, sans qu'il n'en représente une cause nécessaire ou suffisante.

Rappelons que l'association statistique entre l'alcoolisation et les violences ne signifie pas en soi que l'alcool représente une cause des agressions. Il est ainsi fréquent que l'alcoolisation se déroule en des lieux où divers catalyseurs de violence sont également présents, ce qui pourrait être à l'origine de la relation alcool-violence : bars ou boîtes de nuit bondés, bruyants, parfois enfumés ou surchauffés, et dont les normes de conduite sont souvent plus permissives qu'ailleurs.

En outre, les facteurs individuels qui sont conjointement liés à la propension à boire de l'alcool et aux inclinations violentes, également nombreux, peuvent produire une association non causale. Par exemple : les déficits cérébraux légers, l'impulsivité, le trouble de personnalité antisociale, l'exposition à des parents alcooliques, la précarité économique, le malaise social, la valorisation d'une identité hypermasculine, ou l'appartenance à un groupe délinquant pour lequel s'enivrer est un critère d'intégration. De tous ces facteurs de comorbidité peut résulter la corrélation alcool-violence.

Pour élucider le statut causal de la consommation d'alcool sur les violences, la psychologie expérimentale a étudié en laboratoire les effets de l'ingestion par des volontaires humains de doses d'alcool sur leur réaction agressive.

On a mesuré par exemple l'intensité ou la durée de chocs électriques ou de sons désagréables administrés à un faux participant, généralement provoqué, en fonction des doses d'alcool consommées.

Les méta-analyses réalisées sur ces études concluent à un effet causal et linéaire de l'alcool sur les conduites agressives des hommes et des femmes, notamment en phase ascendante de l'alcoolémie (en phase descendante, un effet sédatif domine). Les recherches expérimentales soulignent également l'importance des variables contextuelles dans les agressions ébrieuses : lorsque l'on n'est pas provoqué à agresser, l'alcool n'a souvent aucun effet sur l'agression.

### *Effet perturbateur sur le fonctionnement cérébral : la myopie alcoolique*

L'effet pharmacologique de l'alcool sur l'agression est essentiellement indirect. L'alcool perturbe le fonctionnement cognitif exécutif (FCE), qui comprend des capacités associées au cortex préfrontal comme l'attention, le raisonnement abstrait, l'organisation, la flexibilité mentale, la planification, l'auto-contrôle et la capacité à intégrer un feedback extérieur pour moduler le comportement.

Diverses recherches étrangères ont montré que le FCE est déficient chez les auteurs d'agressions graves. On sait par ailleurs qu'il est altéré par la consommation d'alcool. Selon divers travaux, le lien alcool-agression est non seulement médiatisé par le FCE (consommer de l'alcool altère momentanément le FCE, ce qui augmente la probabilité de réponse agressive) mais est également modulé par le FCE de base des consommateurs.

Ainsi, ceux ayant un déficit de FCE réagissent beaucoup plus agressivement que les autres sous l'influence de l'alcool. L'altération du FCE lors de l'ébriété induit une « myopie alcoolique », c'est-à-dire une focalisation attentionnelle excessive sur les informations les plus saillantes dans la situation (comme l'irritation d'avoir été contrarié durant un échange social) au détriment d'informations correctrices ou inhibitives (l'évaluation de l'intentionnalité d'un comportement qui nous contrarie, ou les conséquences à long terme d'une action), ce qui extrémise les conduites et les rend potentiellement plus agressives (ou plus amicales, selon le contexte).

L'effet de l'alcool sur la cognition concerne également la conscience de soi. Ainsi, des personnes alcoolisées à qui l'on demande de s'exprimer mentionnent moins fréquemment des pronoms comme *je, moi, moi-même, moi*.

Dans la mesure où une altération de conscience de soi précède fréquemment les agressions en diminuant la référence à des normes de conduite personnelle et en rendant plus réceptif aux normes de la situation, son effet pourrait être comparé à celui du phénomène de désindividuation. Dans une méta-analyse basée sur 49 études expérimentales indépendantes, on a observé que les différences de niveau d'agression entre des personnes alcoolisées et des personnes non-alcoolisées étaient fortement atténuées lorsque l'on augmentait leur conscience de soi (par exemple en plaçant un miroir dans le laboratoire).

### *Le concept d'alcool active automatiquement des idées agressives*

La perspective insistant sur les perturbations cognitives liées à l'alcool reste néanmoins insuffisante pour expliquer tous les phénomènes comportementaux associés à ce produit.

L'alcool est également associé à l'agression de manière implicite, sans que les consommateurs n'en aient toujours conscience.

Dans le cadre de l'étude VAMM, on a présenté un court instant (300 millisecondes) aux participants sur un écran d'ordinateur des stimuli iconographiques neutres ou des stimuli iconographiques liés à l'alcool ou agressifs. Les participants percevaient donc une série d'images de boissons alcoolisées, d'armes ou de boissons non alcoolisées. Chaque image était immédiatement suivie d'un mot agressif, non-agressif, ou d'un non-mot (suite de lettres sans signification). Les mots-cibles étaient des mots agressifs (par exemple *frapper, tuer*), des mots neutres (par exemple *bouger, imaginer*), et des non-mots (par exemple *trider, foclager*). La tâche des participants était d'indiquer le plus rapidement possible si le mot était un mot de la langue française ou non, en appuyant sur une touche située à droite ou à gauche de leur clavier (tâche de décision lexicale).

Les résultats ont indiqué que la présentation d'images de boissons alcoolisées ou d'images d'armes facilitait de la même manière l'identification des mots agressifs. Ainsi, l'exposition à des stimuli reliés sémantiquement à l'alcool permet d'augmenter l'accessibilité en mémoire des pensées agressives, et cela même en l'absence d'une consommation effective d'alcool.

Ces résultats suggèrent donc que les effets de l'alcool sur les agressions peuvent également s'expliquer par certains aspects extra-pharmacologiques, et en l'occurrence par les significations agressives implicitement associées aux boissons alcoolisées.

D'autres travaux publiés démontrent que l'effet de l'alcool est loin de se limiter à ses propriétés pharmacologiques. Par exemple, des recherches en laboratoire indiquent qu'à dose d'alcool constante, la vodka ou le whisky sont plus fortement liés à l'agression que la bière et la vin.

Si le lien alcool-agression résulte également de significations sociales associées à l'alcool, on devrait observer une augmentation des conduites agressives chez des personnes qui *croient qu'elles ont consommé une boisson alcoolisée même si elle ne contient pas d'alcool*.

Ceci a également été démontré antérieurement dans le cadre des recherches menées à Grenoble : des hommes consommant un placebo ayant un goût d'alcool étaient d'autant plus agressifs face à un autre participant qui les provoquait (en réalité un acteur) qu'ils pensaient que la boisson qu'ils buvaient était fortement alcoolisée. Cet effet placebo peut être interprété comme l'effet de l'activation automatique de concepts agressifs.

Il peut également être interprété comme une stratégie volontaire de la part des participants qui, sachant qu'ils ont consommé de l'alcool, considèrent qu'il est moins inacceptable de se montrer agressifs face à quelqu'un qui les provoque.

### *L'alcool comme excuse*

Dans le cadre du programme VAMM, nous avons étudié le rôle de l'alcool dans le jugement social porté sur un auteur d'agression en fonction de trois caractéristiques du contexte : la dose d'alcool consommée par l'agresseur avant l'acte violent, son état psychologique précédant l'agression (tendu ou détendu) et le niveau de gravité des conséquences pour la victime.

Nous avons présenté aux participants des scénarios ressemblant à des faits divers dans lesquels les circonstances de deux types d'agressions (altercation dans un bar et agression sexuelle sur une personne mineure) étaient décrites.

En faisant varier certains segments des histoires, puis en recueillant l'avis des participants sur la responsabilité de l'auteur, il nous a été possible d'identifier le poids de l'alcool dans l'attribution de blâme et de tester l'hypothèse selon laquelle l'alcool aurait une fonction de circonstance atténuante dans le jugement d'une agression. Nos résultats ont suggéré que l'alcool avait une fonction de circonstance atténuante dans le jugement de sens commun.

Qu'il s'agisse d'une l'agression dans un bar ou d'une agression sexuelle perpétrée sur une personne mineure, plus les auteurs avaient consommé d'alcool, plus l'agression leur apparaissait comme une issue prévisible.

Lorsqu'il s'agissait d'évaluer la *responsabilité* de l'agresseur, les choses étaient un peu moins claires : tandis que dans le cas d'une agression sexuelle sur une personne mineure, l'alcool diminuait la responsabilité de l'agresseur, dans le cas d'une agression dans un bar, l'alcool ne diminuait la responsabilité *que lorsque l'agression était grave*.

Lorsque l'agression était de gravité limitée, l'alcool constituait une circonstance aggravante, tandis qu'il n'exerçait aucune influence lorsque l'agression était de gravité intermédiaire.

On pourrait résumer ces observations en concluant que dans le cas d'agressions graves, l'alcool contribue à atténuer la perception de responsabilité des auteurs dans la pensée de sens commun.

### *Pistes pour l'action*

L'importance des phénomènes extrapharmacologiques intervenant dans le lien alcool-violence suggère qu'une délégitimation de l'idée selon laquelle l'alcool justifierait ou excuserait les conduites transgressives pourrait constituer une voie de prévention à étudier. Celle-ci compléterait utilement les mesures plus classiques de diminution de l'accès à l'alcool dont l'efficacité sur la diminution des violences a été attestée par plusieurs études internationales.

Références (disponibles sur demande à [psychologie@upmf-grenoble.fr](mailto:psychologie@upmf-grenoble.fr))

Bègue, L. & Subra, B. (2008). Alcohol and Aggression: Perspectives on Controlled and Uncontrolled Social Information Processing. *Social and Personality Psychology Compass*, 2, 511-538.

Bègue, L., Subra, B., Arvers, P., Muller, D., Bricout, V. & Zorman, M. (2008). A Message in a Bottle: Extrapharmacological Effects of Alcohol on Aggression. *Journal of Experimental Social Psychology*, sous presse

Bègue, L. et al. (2008). The role of alcohol in female victimization: findings from a french representative sample. *Substance Use and Misuse*, article soumis à publication.

Subra, B. & Bègue, L. (2008). Le rôle modulateur des attentes relatives à la consommation d'alcool. *Alcoologie et Addictologie*, article soumis à publication.



## **En savoir plus :**

**Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative :**  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

**Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie :**  
<http://www.droques.gouv.fr/>

**Observatoire français des drogues et des toxicomanies :** <http://www.ofdt.fr/>